Département de l'Ain Arrondissement de Belley Canton d'Ambérieu-en-Bugey

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Ville d'AMBERIEU-EN-BUGEY

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 06 DÉCEMBRE 2024 A 18H00

Nb de membres en exercice : 33 Quorum : 17

PRÉSENTS:

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Monsieur KARTAL, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES, Monsieur LARBI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION:

Madame BRISSEZ (à Monsieur DEROUBAIX) Monsieur RIBIERE (à Madame SONNERY)

ABSENTS:

Madame ARMAND, Monsieur KARTAL, Madame ARENA, Madame PONCET Madame ARBORE

Le quorum est atteint

Monsieur DI PERNA est désigné secrétaire de séance.

2024.06.11 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

(Rapporteur : Daniel GUEUR)

Nomenclature: 4.1.1. Création et transformation d'emplois

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 2024.03.08 du 14 juin 2024 portant mise à jour du tableau des effectifs,

Accusé de réception en préfecture 001-210100046-20241206-2024_06_11-DE Date de télétransmission : 11/12/2024 Date de réception préfecture : 11/12/2024 1 Vu le Comité Social Territorial en date du 22 novembre 2024.

La gestion quotidienne des ressources humaines impose un suivi précis de l'évolution des effectifs afin de tenir compte des mouvements des personnels et l'adaptation des organisations de travail au regard des nécessités de service.

Cette réflexion peut donc tout aussi bien porter sur l'analyse du niveau de recrutement d'un poste et le grade y afférant, ou l'accès à un grade supérieur par un agent dans le cadre de son évolution de carrière.

La collectivité a mis en place un tableau de suivi des effectifs, nécessairement évolutif. Il permet d'affiner la réflexion quant à la mise en place d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à l'échelle de la Ville.

Afin de tenir à jour le tableau des effectifs, il convient d'apporter les évolutions suivantes :

Le CCAS de la collectivité est actuellement composé de la directrice et de deux agents administratifs à temps complet. Le CCAS est de plus en plus sollicité par la population engendrant une forte augmentation des missions d'accompagnement social au profit des bénéficiaires. Par conséquent, afin d'optimiser cet accompagnement il est proposé de créer à compter du 1er janvier 2025 un poste d'assistant(e) socio-éducatif à temps complet relevant de la catégorie A.

Le service commande publique est actuellement composé d'un responsable, d'un chargé de commande publique et d'un assistant administratif. L'activité est mutualisée avec la CCPA. En raison d'une forte augmentation de la charge de travail, nécessitant de surcroit une réelle technicité, il est nécessaire de renforcer l'équipe en place. Par conséquent, il est proposé d'affecter le poste de rédacteur, initialement positionné au service ressources humaines, au sein du service commande publique en procédant à un changement d'affectation et d'intitulé. Le poste au service des ressources humaines est quant à lui vacant depuis la nomination de l'occupant précédent en catégorie A.

Suite à un accroissement des réservations de la salle de Pérouses, l'agent en charge de l'entretien réalise chaque semaine 2 heures complémentaires pour effectuer l'entretien de cette salle. Compte tenu du besoin récurrent, il est proposé d'inclure ces heures complémentaires dans la fraction de l'agent occupant un poste à temps non complet de 17h30. Par conséquent à compter du 1^{er} janvier 2025, le temps de travail hebdomadaire de l'agent passera de 17h30 à 19h30.

En conséquence, il est donc proposé de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs en intégrant les éléments ci-après :

Accusé de réception en préfecture 001-210100046-20241206-2024 06 11-DE Date de télétransmission : 11/12/2024 Date de réception préfecture : 11/12/2024

Situation initiale			Motif	Nouvelle situation		
Direction: DGS Service: CCAS	Numéro poste : N° 2293	Emploi: Assistant socio- éducatif Temps complet Cadre d'emplois: Assistant socio- éducatif territoriaux Catégorie A	Création			
Direction: DSR Service: Service Ressources Humaines	Numéro poste : N° 1078	Emploi: Chargé ressources humaines Temps complet Cadre d'emplois: Rédacteurs territoriaux Catégorie B	Changement d'affectation et d'intitulé	Direction: DSR Service: Service Commande publique	Numéro poste : N°1078/v2	Emploi: Chargé commande publique Temps complet Cadre d'emplois: Rédacteurs territoriaux Catégorie B
Direction: DAVC Service: Pôle entretien	Numéro poste : Nº 1080	Emploi: Agent d'entretien Temps non complet (17h30) Cadre d'emplois: Adjoint technique territoriaux Catégorie C	Modification	Direction: DAVC Service: Pôle entretien	Numéro poste : N°1080/v2	Emploi: Agent d'entretien Temps non complet (19h30) Cadre d'emplois: Adjoint technique territoriaux Catégorie C

La Commission Municipale Ressources Humaines, Administration Générale, Sécurité, Tranquillité publique et Nouvelles technologies, lors de sa séance en date du 03 décembre 2024 a émis un avis favorable.

La Commission Municipale Finances, lors de sa séance en date du 03 décembre 2024 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. D'APPORTER les modifications exposées ci-dessus au tableau des effectifs.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 1 1 DEC. 2024

Philippe DI PERNA **Daniel FABRE** Secrétaire de séance Maire d'Ambérieu-en-Bugey ception en prefecture 46-20241206-2024 06_11-DE aneloission : 11/12/2024 uion prefecture : 11/12/2024 3